

## En réponse à l'article: La logopédie à la frontière de la médecine

(Paediatrica 2008; 19(5): 65-67)

Michele Kaufmann Meyer, Tüscherz-Alfermée

La C/APSL (conférence des associations professionnelles suisses des logopédistes) représente les logopédistes travaillant dans tous les champs d'activités et voudrait prendre position ici autant pour les logopédistes indépendants que les logopédistes employés, qui travaillent tous aussi bien de manière consultative que thérapeutique. Nous apprécions l'importance soulignée dans l'article du Dr. Regamey de la collaboration entre logopédistes et médecins. Nous pensons également que cette collaboration

est indispensable. Il nous semble toutefois fondamental d'insister sur le fait que la logopédie ne se base pas seulement sur des principes médicaux.

Bien que la plupart des logopédistes soient fortement liés dans leur travail au milieu scolaire, le versant médical doit être maintenu et l'équilibre existant entre les deux terrains de la prise en charge logopédique doit absolument être préservé.

Dans les bouleversements causés par la mise en œuvre de la RPT, le but pour nos

associations professionnelles ainsi que pour tous les logopédistes est de trouver des solutions en commun pour que les nouveaux règlements établis par et dans les cantons ne lèsent pas le droit des enfants à la prise en charge logopédique. De plus nous souhaitons que les formes de bonne collaboration entre les logopédistes et les représentants de la médecine pédiatrique soient maintenues. Nous voulons trouver des solutions satisfaisantes pour tous.

### Correspondance:

Michele Kaufmann Meyer  
C/APSL

Conférence des Associations Professionnelles Suisses des Logopédistes  
(ARLD – DLV – ALOSI)  
Schlössli 62  
2512 Tüscherz-Alfermée  
[michele.kaufmann@arld.ch](mailto:michele.kaufmann@arld.ch)

## Duplique

(suite à la réaction du C/APSL)

Alain Regamey, Morges

C'est avec bonheur que je vois l'organe faitier des associations de logopédistes prendre position pour soutenir la collaboration entre médecins et orthophonistes. On sent néanmoins chez nos partenaires une certaine réticence à se voir considérés comme exerçant une discipline «paramédicale». Certes la logopédie se situe bien souvent «à cheval» sur les deux domaines, scolaire et médical. Mais cette

position comporte le risque de se retrouver «entre deux chaises». J'ai préféré la notion de frontière, car elle sous-entend une fonction de passage.

Je comprends que les logopédistes veulent aujourd'hui prioritairement négocier avec les cantons les conditions d'application des législations cantonales, qui tiendront compte des particularités d'organisation régionales. Néanmoins, je reste

persuadé que nous devons «ensemble» chercher à résoudre sur un plan fédéral le problème des maladies et particulièrement des «infirmités congénitales». Ces patients-là, dont beaucoup ont une intelligence normale, n'ont pas besoin d'un soutien scolaire, mais d'un «traitement» logopédique. Pour ce dernier il n'est pas normal que les familles soient confrontées à une autorité «scolaire». Si nos politiciens veulent considérer tous les enfants comme des «élèves», ils devraient réaliser que cela ne suffit pas à supprimer les malades!

### Correspondance:

Alain Regamey, Morges  
[alain.regamey@bluewin.ch](mailto:alain.regamey@bluewin.ch)